



Rapport

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen du

PREAVIS No 44/2011

de la Municipalité au Conseil communal

Sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140m environ.

Présidente : Mme Susanne LAUBER FÜRST
Membres : MM. Felice CALVO
Florian CHIARADIA (excusé)
Jean-Marc FORCLAZ
Christian GAINAT
André GROUX
Yanick HESS
Cyril PABST
Heinz SCHOENEICH
Gilbert TILLE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 10 janvier 2012, à 18 heures, dans le bâtiment de l'Urbanisme et Equipements publics (UEP), en présence de M. Christian Neukomm, Conseiller municipal et M. Enrico Bergonzo, chef de service du Service des Travaux publics. Nous remercions ces messieurs pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

1. Informations de la part du Service des Travaux publics

M. Bergonzo amène un échantillon de plaques de calcaire qui, suite à de fortes précipitations, se sont décollées dans le collecteur d'eaux claires, provoquant par la suite des dégâts importants (voir préavis 44/2011). Il donne quelques détails techniques supplémentaires. La voirie ayant souligné la nécessité d'une remise en état rapide, les travaux sont terminés entretemps, sauf la couche de roulement qui sera posée au printemps 2012.

2. Questions et discussion

Les membres de la commission soulèvent les questions suivantes, auxquelles MM. Neukomm et Bergonzo répondent comme suit :

- Pose de tubes par Swisscom : Comme le préavis précise, tous les gestionnaires des réseaux souterrains ont été contactés avant la remise en état de la chaussée. Swisscom a profité de

cette occasion pour poser des tubes sur toute la longueur du tronçon. Cette approche permet à la Commune de coordonner au maximum les interventions et éviter de rouvrir les routes.

- Dégâts naturels - couverture par une assurance : Il s'agit d'un dysfonctionnement d'un élément de la canalisation. L'eau des rivières à Montreux est généralement riche en calcium et afin d'éviter tout risque de dépôt à l'avenir, un curage plus régulier du collecteur communal en question est planifié. La réparation est alors à la charge de la commune.
- Futur accès à l'immeuble en planification qui remplacera l'actuelle pisciculture : Le conseiller communal M. Schoeneich, qui par coïncidence est aussi le géomètre mandaté pour la construction de l'immeuble prévu, informe que l'accès au bâtiment sera au même endroit que l'accès actuel à la pisciculture.
- Nécessité de convoquer une commission pour cette affaire : Il s'agit de travaux urgents qui ne figurent pas dans le budget 2011. La municipalité dispose dans ces circonstances d'un plafond de CHF 50'000.00. En vue du montant des travaux et par souci de transparence dans la comptabilité, l'octroi d'un crédit spécifique était souhaitable.

3. Conclusions du préavis

Au vote final, c'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 44/2011.

Conclusions

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le PREAVIS No 44/2011 de la Municipalité au Conseil communal du 2 décembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140m environ,
- ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux de réfection du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ ;
2. d'allouer à la municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.—TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir directement le montant de CHF 85'000.—par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » - compte No 9280.004 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

La Présidente – Rapporteuse

Susanne Lauber Fürst